



**DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE 80630 – BEAUVAL**

Arrêté n°2021-050

**Portant restriction de circulation et interdiction de stationnement
Rue de Créqui, RD 77 à Beauval**

Le Maire de BEAUVAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction Inter ministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la demande d'ENEDIS

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Somme

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour permettre la réalisation d'un branchement aéro souterrain, fonçage, déroulage de câble et pose de coffrets rue de Créqui à BEAUVAL, effectués par l'entreprise SANTERNE RESEAUX LITTORAL d'Abbeville ainsi que d'assurer la sécurité du public, des usagers de la route et des ouvriers de l'entreprise ;

A R R E T E

Article 1er : La circulation des véhicules sera restreinte sur la RD77, du 26 mai 2021 au 03 juin 2021, du n°4 au n°10 et du n°7 au 15 de la rue de Créqui inclus

1 - la circulation sera alternée par la mise d'un alternat par feux tricolores,

2- le stationnement des véhicules sauf véhicules de secours sera interdit

Article 2 : La signalisation temporaire de chantier est prise en charge par l'entreprise titulaire des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation,

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BEAUVAL

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire de BEAUVAL et la gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauval, le 26 mai 2021
Le Maire, B. THUILLIER

